

Légation de Suisse

on
Francel.
429/70

Paris, le 17 avril 1879

Confidentiel
22 Avril 1879
Hammer

Monsieur le Président

Tres honores Messieurs

Pour faire suite au rapport des Etats
unars relatif au chemin de fer dit
de Annemasse j'ai l'honneur de vous
rendre compte d'une conversation
que j'ai eue hier a ce sujet avec M^r
Tirard ministre du Commerce. J'avais
ete voir M^r Tirard au sujet de la
prorogation pour 6 nouveaux mois
du traite de commerce avec l'Angleterre
prorogation qui fait aujourd'hui l'objet
d'un rapport separé. Il m'a paru utile
de sonder ^{a cette occasion} ~~les~~ intentions du recommande
ministre sur celle ^{la} question, ~~et~~ dans ce but
j'ai recommence l'entretien en lui disant
que j'avais regrete de voir que le
Gouvernement francais n'avait pas
partage l'idée primitive de M^r de Freycinet
relative a l'examen technique du traite

Au haut
Comite federal suisse
a Berne



et de voir que la France introduisît de nouveau la question de concessions à accorder au pays de Gex. J'ai ajouté que du reste je devais réserver la réponse attendue du Gouvernement fédéral, et que l'étendue des facultés à accorder et les conditions de ces facultés devaient à mon avis faire l'objet des travaux de la Conférence diplomatique à réunir ultérieurement. //

M. Tard a répondu :

Nous ne pouvions nous empêcher de parler du pays de Gex, car les réclamations de cet Arrondissement sont tout aussi vives que celles de la zone de la Savoie. Les députés de l'Ain votent continuellement, comme ceux de la Haute Savoie; ils font ressortir combien il est pénible pour la population qu'ils représentent de voir entrer en franchise tous les produits suisses, tandis que les marchandises originaires du pays de Gex ou de la zone savoyenne sont soumises aux péages suisses à

la seule exception de quelques concessions de minime importance. L'opinion publique se préoccupe très vivement de cette situation, et il était nécessaire que le Gouvernement français en fit mention dans sa réponse au Conseil fédéral, parce qu'il est impossible au point de vue français d'avorder le chemin de fer sans retirer les facilités douanières & vivement sollicitées par les populations intéressées.

J'ai répondu à M. Tirard en faisant observer que la question avait changé par le fait de la construction de la ligne de Collonge et que les concessions douanières consenties dans l'arrangement de 1869 avaient eu précisément pour but de substituer au traité Collonge - Annemasse le traité Genève - Annemasse; j'ai fait savoir la circonstance que si la zone savoisienne alimentait Genève elle se fournissait aussi à Genève d'un nombre considérable de produits, qu'ainsi la ligne projetée était dans l'intérêt réciproque des deux pays, et autres considérations connues.

M. Tirard a répliqué:

Je demandai que les intérêts commerciaux sont concernés des 2 côtés de la frontière

et que la création d'une voie ferrée
reliant Genève au réseau de la Haute
Savoie sera utile aux deux pays. Mais le
Genève desire le chemin de fer nous désirons
des concessions douanières; de et des, tel est
le point de vue que la France ne pourrait oublier.

Supposant qu'il y ait une zone franche
dans le Grand duché de Bade, aux environs
de Bâle ou de Schaffhouse, voyez vous que le
Gouvernement allemand ne prendrait
pas la même position que nous, et ne
demanderait pas une certaine réciprocité
pour permettre aux produits de cette zone
franche d'entrer en Suisse au minimum
de droit possible, ou même en franchise
pour des quantités à déterminer. Pour le
moment il ne s'agira que d'examiner les
questions techniques, mais les autres
questions devront nécessairement suivre
et la conférence technique ne pourra avoir
lieu que sans cette réserve formelle. La France
a le devoir et le désir de ne pas mécontenter
les populations frontalières. J'ai du reste appris,
à continuer M. ~~Torard~~ ^{par un député de la gauche} qu'à Genève, on est
complètement d'accord, avec la réserve faite
par le Gouvernement français, mais ne
vient à Berne qu'il y aurait des hésitations.

Je sais de reste, a ajouté le ministre du Commerce qui d'ailleurs a une opinion ^{à Genève} (qui préférerait de voir Genève sortir de la ligne des sièges fédéraux et devenir une fois de plus à l'instar de la zone sarvicienne.

Je me suis empresse de répondre que cette dernière éventualité était absolument ~~impossible~~ ^{improbable}, attendu que la Constitution fédérale interdit les douanes intérieures et, ~~se~~ admet aucun privilège de lieu, et ne connaît des piéges qu'à la frontière.

Il ne pouvait de reste s'agir d'entrer autrement dans une examen détaillé de la question, en sorte que le présent rapport ne vous rend compte de notre conversation qui en se traita essentiellement, avec la suppression d'arguments connus,

renouvelés de part et d'autre, ^{mais qui importent} une certaine actualité parce qu'ils caractérisent l'attitude du nouveau ministre de Commerce dans cette question.

Comme impression d'ensemble je dois dire que M. Tirard est lui aussi très décidé à ne pas accorder même une conférence technique si la France ne reçoit pas une réponse satisfaisante à la dernière lettre de M. Waddington. Toute l'attitude du Ministère du Commerce confirme de nouveau ce que j'écrivais le 27 mars, à savoir que en repoussant la dernière proposition

6.

la dernière proposition du Gouvernement français, la Suisse s'expose à retarder jusqu'à une époque impossible à fixer toute entente au sujet de cette ligue internationale.

Comme indice des dispositions de M. Tirard je puis ajouter qu'il y a eu quelque temps M. Lagerheim qui a dit dans une soirée que deux ou trois jours après l'envoi à la légation suisse de la dernière lettre du Ministère des Affaires Etrangères, ^{en ajoutant que le renseignement est d'une nature confidentielle} M. Waddington avait reçu de M. Tirard une lettre lui demandant de mettre pour condition expresse de la réunion de la Conférence technique l'acceptation formelle par la Suisse, comme base des négociations ultérieures du contre-projet présenté en 1877 au Conseil fédéral par M. Lempereur, alors ministre de France à Berne.

Il m'a paru utile qu'avant toute décision du Conseil fédéral, Vous soyez mis au courant des dernières dispositions du nouveau ministre français du Commerce, et je saisis cette occasion pour vous en remercier, Monsieur le Président,

7.

très honorés Messieurs, les assurances
de ma plus haute considération
Le Ministre de la Confédération suisse

Pern
B